



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Mmes, MM. les membres de la Table
DATE :	22 mars 2022
OBJET :	Tarifification applicable pour certaines lignes d'autobus à destination du centre-ville de Montréal
POUR INFORMATION	

1. OBJECTIF

Informar les membres du conseil des récents développements en ce qui touche la tarifification applicable pour certaines lignes d'autobus à destination du centre-ville de Montréal.

2. MISE EN CONTEXTE

- En décembre 2020, le conseil d'administration de l'ARTM adoptait le [projet de refonte tarifaire](#), qui vise en premier lieu à simplifier la grille tarifaire et par conséquent à réduire le nombre de titres de transport offerts à la clientèle. À quelques exceptions tels que des offres et rabais tarifaires, deux seuls titres seront dorénavant utilisés : *bus* et *tous modes*. Le tarif du *tous modes* est modulé selon le nombre de zones franchis (A, AB, ABC et ABCD)
- La phase 1 de la refonte est appliquée depuis le 1^{er} juillet 2021;
- La phase 2 de la refonte sera appliquée lors de l'entrée en vigueur de la grille tarifaire le 1^{er} juillet prochain. Ses principaux effets seront :
 - L'émission de titres transitoires mensuels pour le REM. Au 1^{er} juillet prochain, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle grille, ces titres permettront d'emprunter les autobus passant sur le pont Champlain, et dès la mise en service de l'antenne rive-sud du REM, plus tard dans l'année, ces titres seront valides pour la correspondance obligatoire dans le REM et majorés (dans le cadre d'une hausse étalée sur 4 ans);
 - L'émission des titres *Bus* et *Bus Hors-territoire*, au tarif visé de 105\$/mois (le prix est aussi décliné pour 1, 2 ou 10 passages). Le 1^{er} vise la clientèle du territoire de l'ARTM et permet de se déplacer entre l'autobus d'exo et tous les autobus des autres réseaux. Le 2^e permettra de voyager dans tous le réseau d'autobus d'exo seulement, ce qui veut dire qu'un 2^e titre valide sera nécessaire pour utiliser les autres modes.
 - Certains titres actuels, dont le prix est inférieur à celui des nouveaux titres *tous modes* et *bus*, seront majorés (dans le cadre d'une hausse étalée sur 4 ans), jusqu'à leur retrait définitif en 2025. Ces titres sont les suivants:

TRAM 4, TRAIN 4, TRAIN 5, Le Richelain Mensuel Brossard, Sud-Ouest Léry/Châteauguay/Kahnawake, Presqu'île Express (concerne le hors-territoire), TRAM 6 (concerne le hors-territoire), TRAIN 3 (concerne Laval et Longueuil), L'Assomption interne, Terrebonne-Mascouche interne

3. LIGNES D'AUTOBUS À DESTINATION DU CENTRE-VILLE

À la mise en service de l'antenne Rive-Sud du REM, certaines lignes d'autobus d'exo continueront de se déplacer vers le centre-ville de Montréal. Ces lignes sont : 111 *Haut-Saint-Laurent*, 28 *Sud-Ouest*, 600 *Sainte-Julie* et 300 *Vallée-du-Richelieu*.

En marge de la séance du conseil de l'ARTM de janvier 2022, la Couronne-Sud a questionné l'orientation de l'ARTM visant à majorer ou retirer ces titres, dans l'optique de basculer la clientèle de ces lignes vers les titres *tous modes*, sous prétexte de ne pas concurrencer les modes lourds. Pour la Couronne-Sud, il apparaît inéquitable de faire payer un titre *tous modes* (environ 190\$/mois) pour un trajet effectué en autobus du début à la fin, sans aucune correspondance en mode lourd.

En réponse à la préoccupation émise par la TPECS, l'ARTM a d'abord proposé de maintenir le tarif de ces lignes au même niveau le 1^{er} juillet prochain (avec indexation) et à l'arrivée du REM (voir lettre du 18 février en annexe), ajoutant que ces circuits « *seront traités sur une base exceptionnelle de droit acquis et qu'aucun autre circuit se destinant au centre-ville ne pourra bénéficier de ce privilège* ». Cette proposition maintenait toutefois une forme d'iniquité pour les détenteurs de ces titres qui ne bénéficieraient pas du tarif *Bus* et de la possibilité de correspondre dans tous les autobus des autres réseaux. Après discussions avec le Président et le directeur général de l'ARTM, cette dernière a déposé une nouvelle proposition faisant en sorte d'autoriser le titre *Bus* mensuel à 105 \$ pour ces lignes. Cet ajustement devrait être traité lors de la prochaine séance du conseil de l'ARTM du 24 mars 2022. Le tableau qui suit résume l'évolution du dossier :

Titres zone C	Prix actuel	Proposition initiale de l'ARTM (janvier 2022)			Proposition du 18 février		Dernière proposition (mars)	
		1 ^{er} juillet 2022	À la mise en service REM (autom. 2022)	Cible (2025)	1 ^{er} juillet 2022	À la mise en service REM (autom. 2022)	1 ^{er} juillet 2022	À la mise en service REM (autom. 2022)
111 <i>Haut-Saint-Laurent</i>	151 \$	Indexation	Majoration	Retrait définitif. Basculer la clientèle vers le titre <i>tous modes</i>	Indexation	-	105 \$	105 \$
28 <i>Sud-Ouest</i>	141 \$						105 \$	105 \$
600 <i>Sainte-Julie</i>	154 \$						Indexation	105 \$
300 <i>Vallée-du-Richelieu</i> 3 zones	147 \$						Indexation	105 \$
300 <i>Vallée-du-Richelieu</i> 4 zones	164 \$						Indexation	105 \$

L'ARTM a également évalué à haut niveau la perte de revenus tarifaires qui découlerait du fait de faire basculer ces titres vers le tarif *Bus* (dernière proposition).

Titres zone C (mensuel, carnet et 1 passage)	Revenus selon tarifs actuels	Revenus selon tarif Bus 2022	Pertes tarifaires	Perte en % des revenus des titres locaux
111 <i>Haut-Saint-Laurent</i> Titre Mercier-Montréal	231 813,00 \$	156 561,00 \$	(75 252,00) \$	19%
600 <i>Sainte-Julie</i> Titre Montréal	713 422,00 \$	479 774,00 \$	(233 648,00) \$	25%
28 <i>Sud-Ouest</i> Titre Beauharnois - Centre-ville Titre Léry/Châteauguay - Centre-ville	1 075 578,00 \$	782 334,00 \$	(293 244,00) \$	11%
300 <i>Vallée-du-Richelieu</i> Titre Circuit 300, 3 et 4 zones	103 730,00 \$	67 886,00 \$	(35 844,00) \$	2%

Rappelons qu'indépendamment de cette perte de revenus tarifaires, plusieurs facteurs pourront entraîner une variation des revenus attribués entre les secteurs et entre les différents services, le plus important et préoccupant étant le REM. La Couronne-Sud milite pour une révision complète

de la Politique de financement qui tienne compte des impacts de la refonte tarifaire et permettra d'établir un cadre financier juste et équitable pour les municipalités, incluant de nouvelles sources de financement.

4. ENJEU QUANT À L'ORGANISATION ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES SERVICES

Dans ses échanges avec l'ARTM, la Table a pu constater une volonté affichée de l'ARTM à l'effet d'établir de nouvelles normes d'organisation des services et d'introduire le principe de non-concurrence aux modes lourds - pour le métro et le train - selon des bassins de non-concurrence, comme c'est le cas pour le REM de l'Ouest.

La Couronne-Sud devra surveiller cet élément qui pourrait avoir un impact majeur sur l'organisation de la desserte en transport, en plus de faire passer le principe de «non-concurrence» devant les besoins de la clientèle. Un tel chantier pourrait s'avérer aussi complexe à réaliser, considérant que certains circuits d'autobus sont complémentaires au train ou au métro, notamment par leurs horaires. La Couronne-Sud devra demeurer aussi vigilante advenant une potentielle posture «deux poids deux mesures», i.e un traitement spécifique pour exo et un autre traitement pour les autres réseaux, notamment la STM.

Le Président et le directeur général de l'ARTM ont été prévenus que la TPECS préconise d'abord la collaboration, la concertation et la mise en place de chantiers avec les partenaires de l'ARTM avant qu'une quelconque orientation soit mise en œuvre ou décrétée.

5. PIÈCES JOINTES

- Lettre de l'ARTM du 18 février 2022
- Proposition du 8 mars 2022

PAR COURRIEL

Montréal, le 18 février 2022

Monsieur Martin Damphousse
Maire
Ville de Varenne
175, rue Sainte-Anne
Varenes (Québec) J3X 1T5

Monsieur le Maire,

Tel que demandé, voici la tarification pour les circuits d'exo se destinant au centre-ville via les ponts Jacques-Cartier et Honoré-Mercier. Il s'agit des circuits 600, 300, 111 et 28 qui existaient avant la l'arrivée du REM et de la mise en œuvre de la refonte tarifaire. À cet égard, ils seront traités sur une base **exceptionnelle de droit acquis** et **aucun autre circuit se destinant au centre-ville ne pourra bénéficier de ce privilège**. De plus, comme cela a été établi pour le REM de l'ouest, nous allons prochainement introduire le principe de non-concurrence aux modes lourds - pour le métro et le train - selon des bassins de non-concurrence.

CIRCUITS D'EXO-SUD SE DESTINANT AU CENTRE-VILLE DEPUIS L'EXTÉRIEUR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

TARIFICATION PROPOSÉE

À partir du 1^{er} juillet 2022 et lors de la mise en service du REM :

- Pour les circuits 600 de Sainte-Julie, 300 de Vallée du Richelieu, 111 de Haut-Saint-Laurent et 28 de Sud-Ouest :
- **Maintien temporaire et utilisation des titres mensuels** existants d'ici à l'adoption d'orientations en matière d'organisation des services à destination du centre-ville pour les circuits des secteurs.

Vous trouverez, ci annexé, les tableaux détaillés des tarifs pour les lignes de bus qui se rendent à Montréal. Le premier présente l'évolution de la tarification des circuits de la Couronne-Sud à destination du TCV et Mansfield (centre-ville) et le deuxième, celle des circuits se destinant ailleurs sur le territoire de Montréal.

Si vous avez besoin d'autres informations, n'hésitez pas à communiquer avec moi.



Benoît Gendron
Directeur général

ANNEXE 1 : Évolution de la tarification des circuits de la Couronne-Sud à destination du TCV et Mansfield

Circuits demandant un titre Tous modes (Tel qu'organisé aujourd'hui)	Destination à Montréal <u>avant</u> REM	Destination à Montréal <u>après</u> REM	Titres actuels	Tarif actuel	Titres au 1 ^{er} juillet 2022	Tarif 2022	Titres à l'arrivée du REM	Évolution des tarifs				Tarifs cible Tous modes (TM)
				1 ^{er} juil. 2021		1 ^{er} juil. 2022		Arrivée du REM	1 ^{er} juil. 2023*	1 ^{er} juil. 2024*	1 ^{er} juil. 2025*	
TARIFICATION DES USAGERS DU PONT CHAMPLAIN DES SECTEURS CRC, LR ET RS												
CRC : 400, 401, 500 (zone C), 600	TCV via Champlain	Rabatement REM	CRC, Montréal/Longueuil	140 \$	Transitoire Exo C1, mensuel (Secteur CRC)	143 \$	Transitoire Exo C1, mensuel	154 \$	165 \$	176 \$	184 \$	TM ABC
CRC : 500 (zone D)	TCV via Champlain	Rabatement REM	CRC, Montréal/Longueuil	140 \$	Transitoire Exo D2, mensuel (Marieville)	143 \$	Transitoire Exo D2, mensuel	171 \$	199 \$	227 \$	255 \$	TM ABCD
LR : 123, 124, 321, 323 RS : 100, 115, 130	TCV/Mansfield via Champlain	Rabatement REM	LR, Montréal/Longueuil	119 \$	Transitoire Exo C2, mensuel (Secteur LR et RS)	121 \$	Transitoire Exo C2, mensuel	137 \$	153 \$	169 \$	184 \$	TM ABC
			RS, Montréal/Longueuil	119 \$								
TARIFICATION TEMPORAIRE (SJU-600, VR-300, SO-28, HSL-111)												
SJU : 600	Mansfield via Champlain	Mansfield/TCV via Jacques-Cartier	SJU, Montréal	154 \$	SJU, Montréal	157 \$	SJU, Montréal	157 \$	N/D	N/D	N/D	N/D
VR : 300	Mansfield via Champlain	Mansfield/TCV via Jacques-Cartier	VR, circuit 300, 3 zones	147 \$	VR, circuit 300, 3 zones	150 \$	VR, circuit 300, 3 zones	150 \$	N/D	N/D	N/D	N/D
			VR, circuit 300, 4 zones	164 \$	VR, circuit 300, 4 zones	167 \$	VR, circuit 300, 4 zones	167 \$	N/D	N/D	N/D	N/D
			VR, circuit 300, 5 zones	181 \$	VR, circuit 300, 5 zones	185 \$	VR, circuit 300, 5 zones	185 \$	N/D	N/D	N/D	N/D
			VR, circuit 300, 6 zones	201 \$	VR, circuit 300, 6 zones	205 \$	VR, circuit 300, 6 zones	205 \$	N/D	N/D	N/D	N/D
SO : 28	Mansfield via Honoré-Mercier	Mansfield/TCV via Honoré-Mercier	Léry/Châteauguay/Kahnawake - Centre-ville	141 \$	Léry/Châteauguay/Kahnawake - Centre-ville	144 \$	Léry/Châteauguay/Kahnawake - Centre-ville	144 \$	N/D	N/D	N/D	N/D
HSL : 111 (zone C)	Mansfield via Honoré-Mercier	Mansfield/TCV via Honoré-Mercier	Mercier/Châteauguay - Montréal	151 \$	Mercier/Châteauguay - Montréal	154 \$	Mercier/Châteauguay - Montréal	154 \$	N/D	N/D	N/D	N/D
HSL : 111 (zone D)	Mansfield via Honoré-Mercier	Mansfield/TCV via Honoré-Mercier	Sainte-Martine - Montréal	174 \$	Sainte-Martine - Montréal	177 \$	Sainte-Martine - Montréal	177 \$	N/D	N/D	N/D	N/D
			20 passages, Sainte-Martine - Montréal	128 \$	20 passages, Sainte-Martine - Montréal	131 \$	20 passages, Sainte-Martine - Montréal	131 \$	N/D	N/D	N/D	

TCV : Terminus centre-ville

N/D : Non disponible, maintien temporaire d'ici à ce que l'ARTM adopte des normes d'organisation des services d'autobus à destination du centre-ville

SJU : Sainte-Julie

VR : Vallée du Richelieu

CRC : Chambly-Richelieu-Carignan

LR : Le Richelain

RS : Roussillon

SO : Sud-Ouest

HSL : Haut-Saint-Laurent

*Les tarifs 2023, 2024 et 2025 n'incluent pas l'indexation

Les titres et tarifs inscrits en rouge nécessitent une modification à la grille tarifaire adoptée le 27 janvier 2022

À NOTER : Pour les circuits d'exo à destination du centre-ville, hormis les titres 20 passages Sainte-Martine-Montréal du secteur HSL, le maintien des titres unitaires existants n'est pas nécessaire, car leur tarif est déjà similaire aux tarifs Tous modes ABC et ABCD.

ANNEXE 2 : Évolution de la tarification des circuits de la Couronne-Sud à destination de Montréal autre que le centre-ville

Circuits acceptant les titres BUS (Tel qu'organisé aujourd'hui)	Destination du circuit à Montréal	Titres mensuels actuels	Tarif actuel	Titres mensuels au 1 ^{er} juillet 2022	Évolution des tarifs				
			1 ^{er} juil. 2021		1 ^{er} juil. 2022 (Tarif Bus)	Arrivée du REM	1 ^{er} juil. 2023*	1 ^{er} juil. 2024*	1 ^{er} juil. 2025*
SO* : 1, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 31, 32, 98	Métro Angrignon via Honoré-Mercier	Beauharnois - Angrignon	139 \$	Bus	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$
		Léry/Châteauguay/Kahnawake - Angrignon	100 \$						
SO* : 90	Cégep André Laurendeau via Honoré-Mercier	Beauharnois - Angrignon	139 \$	Bus	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$
		Léry/Châteauguay/Kahnawake - Angrignon	100 \$						
RS : 200	Métro Jolicoeur via Honoré-Mercier (Retour par Champlain)	RS - Montréal/Longueuil	119 \$	Bus	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$
PI* : 35, 44, 45, 335	Campus MacDonald / Collège John Abbott via A20	Zone 1	109 \$	Bus	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$
PI** : 7	Pointe-Claire (Fairview) via A40	Express A-40	142 \$	Bus	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$
PI** : 40	Métro Côte-Vertu via A40	Zone 1	109 \$	Bus	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$
PI** : 91	Cégep Gérard-Godin via A40 et A20	Zone 1	109 \$	Bus	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$
SV : Mesures d'atténuation LHL	Métro Radisson via pont-tunnel LHL	Varenes - Boucherville/Longueuil	136 \$	Bus	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$
VR/SJU : Mesures d'atténuation LHL	Métro Radisson via pont-tunnel LHL	Circuit 300, 4 zones	164 \$	Bus	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$

SJU : Sainte-Julie
 VR : Vallée du Richelieu
 LR : Le Richelain
 RS : Roussillon
 SO : Sud-Ouest
 PI : Presqu'île
 LHL : Louis-Hyppolite-Lafontaine

*Les tarifs 2023, 2024 et 2025 n'incluent pas l'indexation

**Pour les usagers hors-territoire de Presqu'île et Sud-Ouest, le titre Bus ne sera pas valide pour se rendre à Montréal

PROPOSITION ARTM DU 8 MARS 2022

Circuits demandant un titre Tous modes (Tel qu'organisé aujourd'hui)	Destination à Montréal <u>avant</u> REM	Destination à Montréal <u>après</u> REM	Titres actuels	Tarif actuel	Titres au 1 ^{er} juillet 2022	Tarif 2022	Titres à l'arrivée du REM	Évolution des tarifs				Tarifs cible Tous modes (TM)
				1 ^{er} juil. 2021		1 ^{er} juil. 2022		Arrivée du REM	1 ^{er} juil. 2023*	1 ^{er} juil. 2024*	1 ^{er} juil. 2025*	
TARIFICATION DES USAGERS DES CIRCUITS EMPRUNTANT LE PONT CHAMPLAIN												
CRC : 400, 401, 500 (zone C), 600	TCV via Champlain	Rabattement REM	CRC, Montréal/Longueuil	140 \$	Transitoire Exo C1, mensuel (Secteur CRC)	143 \$	Transitoire Exo C1, mensuel	154 \$	165 \$	176 \$	184 \$	TM ABC
CRC : 500 (zone D)	TCV via Champlain	Rabattement REM	CRC, Montréal/Longueuil	140 \$	Transitoire Exo D2, mensuel (Marieville)	143 \$	Transitoire Exo D2, mensuel	171 \$	199 \$	227 \$	255 \$	TM ABCD
LR : 123, 124, 321, 323 RS : 100, 115, 130	TCV/Mansfield via Champlain	Rabattement REM	LR, Montréal/Longueuil	119 \$	Transitoire Exo C2, mensuel (Secteur LR et RS)	121 \$	Transitoire Exo C2, mensuel	137 \$	153 \$	169 \$	184 \$	TM ABC
			RS, Montréal/Longueuil	119 \$								
SJU : 600	Mansfield via Champlain	Mansfield/TCV via Jacques-Cartier	SJU, Montréal	154 \$	SJU, Montréal	157 \$	Bus	105 \$	N/D	N/D	N/D	À définir
VR : 300 (zone C)	Mansfield via Champlain	Mansfield/TCV via Jacques-Cartier	VR, circuit 300, 3 zones	147 \$	VR, circuit 300, 3 zones	150 \$	Bus	105 \$	N/D	N/D	N/D	À définir
			VR, circuit 300, 4 zones	164 \$	VR, circuit 300, 4 zones	167 \$	Bus	105 \$	N/D	N/D	N/D	
VR : 300 (zone D)	Mansfield via Champlain	Mansfield/TCV via Jacques-Cartier	VR, circuit 300, 5 zones	202 \$	VR, circuit 300, 5 zones (lissage)	202 \$	VR, circuit 300, 5 zones (lissage)	202 \$	221 \$	238 \$	255 \$	TM ABCD
			VR, circuit 300, 6 zones	217 \$	VR, circuit 300, 6 zones (lissage)	217 \$	VR, circuit 300, 6 zones (lissage)	217 \$	230 \$	243 \$	255 \$	
TARIFICATION DES USAGERS DES CIRCUITS EMPRUNTANT LE PONT HONORÉ-MERCIER												
SO : 28	Mansfield via Honoré-Mercier	Mansfield/TCV via Honoré-Mercier	Léry/Châteauguay/Kahnawake - Centre-ville	141 \$	Bus	105 \$	Bus	105 \$	N/D	N/D	N/D	À définir
HSL : 111 (zone C)	Mansfield via Honoré-Mercier	Mansfield/TCV via Honoré-Mercier	Mercier/Châteauguay - Montréal	151 \$	Bus	105 \$	Bus	105 \$	N/D	N/D	N/D	À définir
HSL : 111 (zone D)	Mansfield via Honoré-Mercier	Mansfield/TCV via Honoré-Mercier	Sainte-Martine - Montréal	174 \$	Sainte-Martine – Montréal (lissage)	177 \$	Sainte-Martine – Montréal (lissage)	196 \$	216 \$	235 \$	255 \$	TM ABCD
			20 passages, Sainte-Martine - Montréal	128 \$	20 passages, Sainte-Martine – Montréal (lissage)	136 \$	20 passages, Sainte-Martine – Montréal (lissage)	136 \$	141 \$	147 \$	153 \$	